



Rhône-Alpes, Haute-Savoie  
Cusy  
Cusy  
montée du Chef-lieu

## Le mobilier de l'église paroissiale Saint-Christophe

### Références du dossier

Numéro de dossier : IM74000901

Date de l'enquête initiale : 2015

Date(s) de rédaction : 2020

Cadre de l'étude : inventaire topographique Inventaire du Parc naturel régional du Massif des Bauges

### Désignation

### Localisation

Aire d'étude et canton :

*Aire d'étude* : Hauts de l'Albanais, *Canton* :

Précisions :

### Descriptifs de plusieurs objets mobiliers

#### **Autel latéral droit.**

Autel en plâtre blanc avec rehaut de dorure peinte et décors en bas et haut-relief. L'autel-tombeau est orné d'un décor abondant sur le devant : deux niches latérales en plein-cintre avec des colonnettes pour support abritant deux anges en haut-relief en pied et de face présentant dans leurs mains un écu aveugle ; une niche centrale en arc déprimé avec des colonnettes pour support et abritant la Cène dont certains détails (plat, aiguière, coupe, carafe, miche de pain, couteau, auréole du Christ) sont peints dorés. L'archivolte des arcs est ornée d'une frise d'acanthes.

Le gradin est orné d'une frise de pampre de vigne avec raisins et vrilles peints dorés.

Le tabernacle est encadré de deux ailes en forme d'escalier au tableau orné de pampres de vignes sous forme de rinceaux ; grappes de raisin et fleurs sont dorées. Le tabernacle-exposition représente un édicule architecturé avec un arc plein-cintre à ressauts formé de deux rouleaux ornés d'une frise d'oves et de dards et d'une frise d'acanthes et reposant chacun sur une colonnette à chapiteau à feuilles d'acanthé. La porte centrale du tabernacle est surmonté d'un tympan avec croix centrale, blé et vigne. La corniche est à modillon. La porte du tabernacle en laiton comporte un relief en cuvette sur fond rouge et représentant l'Agneau Pascal entre l'Alpha et l'Oméga, dans une mandorle avec dans les écoinçons le Tétramorphe.

Dimensions : h = 224, la = 318, pr = 120. Limite 19e siècle 20e siècle

#### **Statue de saint Joseph à l'Enfant Jésus** (au-dessus de l'autel droit)

Plâtre peint polychrome et doré reposant sur une console en plâtre ou terre cuite peinte polychrome. L'Enfant Jésus tient une fleur de lys dans la main droite. Dimensions non prises. Limite 19e siècle 20e siècle

#### **Croix d'autel** (autel latéral droit)

Laiton doré, fondu, avec décor en bas-relief. Base triangulaire avec trois pieds (pattes de lion) et feuille. Décor sur le dessus du pied et sur chaque face : bustes du Christ, de la Vierge et de st Joseph. Base de la croix : une partie moulurée à collerettes, deux feuilles d'acanthé adossées ; croix lisse à rebords ; extrémités à cuir découpé, médaillon ovale, coquille, titulus sur cartouche à cuir ; Christ rapporté. Dimensions : h = 80 cm. Limite 19e siècle 20e siècle

#### **Ensemble de deux chandeliers d'autel** (autel latéral droit)

Laiton doré, fondu, avec décor en bas-relief. Base triangulaire avec trois pieds (feuilles), coquille sur la ceinture, décor sur chacune des faces : bustes du Christ, la Vierge, st Joseph ; fût cannelé ; bobèche à godrons. Dimension : h = 35,5 cm. Limite 19e siècle 20e siècle.

#### **Ensemble de deux chandeliers d'autel** (autel latéral droit)

Laiton doré, fondu, avec décor en bas-relief. Base triangulaire, pieds à griffes de lion et palmettes ; décor bas-relief sur chacune des faces ; fût cannelé ; bobèche à godrons. Dimension : H = 35 cm. Limite 19e siècle 20e siècle.

### **Ensemble de deux chandeliers d'autel** (autel latéral droit)

Laiton doré, fondu, avec décor en bas-relief. Base triangulaire ; base triangulaire, trois pieds, ceinture découpée, pied tourné, bobèche lisse. Dimension : H = 32 cm. Limite 19e siècle 20e siècle.

### **Ensemble sculpté : Piéta.**

Bois peint polychrome, doré. Sculpture en haut-relief, revers évidé.

Socle à pans coupés avec inscription peinte sur la plinthe encadrant un blason peint (de gueules à trois étoiles d'or) : [peu lisible] N. [...] C. v (?) / CHARVET / [...] / [Blason] / ILL MVS REE. AM.S / CHARVE.

Sur le cavet situé sous l'inscription précédente [peu lisible] : [gravé] ANNO 15 / [peint] ANNO 1.529 / [...] / [plusieurs signes non identifiés : vague verticale, sorte de S, guillemet, barre verticale]

Description : Vierge assise sur banc avec accolade sur piètement, couverte d'un manteau bleu semé de losanges d'or. Elle porte au niveau de la tête un voile blanc sous le pli du manteau. Le visage porte des traits gravés pour ses larmes et a les cheveux blonds. Sa tunique est jaune, ses chaussures sont noires et le revers de ses manches sont rouges. Elle tient le Christ couché en travers de ses genoux. Le Christ est couronné d'épines (deux brins entrecroisés), ses plaies sont visibles avec des traces de sang ; sa bouche est entrouverte (on devine ses dents), il porte un périzonium.

Etat : peinture usée, manquante sur le dessus de manteau au niveau de la tête et des épaules de la Vierge. La peinture est plus usée sur le côté droit, des parties sont vermoulues sur la base, manque les orteils du Christ.

Dimensions : h = 66,5 ; la = 38, Pr = 37. Datée 1529.

### **Fonts baptismaux**

Pierre ou plâtre blanc, doré avec groupe sculpté polychrome, doré et argenté. La base est octogonale à redents et moulurations (tores et cavets). Le piédestal a sur ses quatre faces des colonnettes à décor de treillis tressés sur le fût, les chapiteaux sont à crossettes et palmettes. Entre chaque colonnette se trouve une niche avec socle et dais bordée de colonnettes géminées. La cuve est octogonale avec un décor de feuilles enroulées, zigzags, clefs pendantes ; sa bordure comporte des volutes affrontées avec fleurs de lys stylisées au milieu. Le couvercle est à décor de feuilles, d'enroulements, de zigzag, de pointes de diamant et de crossettes.

Le groupe sculpté représente le Baptême du Christ (avec manteau rouge) par st Jean-Baptiste (mélote et tunique marron, coquille argentée, croix avec ruban) sur une base octogonale.

Dimensions des fonts baptismaux : h = 129, la = pr = 90. Dimension groupe sculpté : h = 50. Limite 19 siècle 20e siècle.

### **Ensemble des vitraux du chœur**

Trois lancettes plein-cintre à personnages en pied inscrits dans une arcade trilobée sommée d'une croix et supportée de colonnes avec chapiteau. Socle inférieur architecturé (pilastres cannelés, faux appareillage, cadre trilobé en partie haute avec décor floral intérieur).

Iconographie : Verrière sud : saint Christophe (avec bâton, tunique jaune, manteau aubergine) tenant l'Enfant Jésus sur l'épaule gauche (tunique blanche, globe terrestre avec croix dans la main gauche). Paysage de montagnes, rivière franchie par le saint. Verrière nord : saint François d'Assise (soutane violette, dalmatique, mozette violette, croix pectorale avec cordon bleu) le pied gauche en appui sur un rocher permettant de maintenir un livre ouvert sur son genou, une plume dans la main droite. Verrière ouest : le Sacré-Cœur de Jésus. Cœur avec couronne d'épine, croix sommitale, flammèches, rayons lumineux porté par le Christ.

Signature et datation sur la plinthe des colonnes encadrant le Sacré-Cœur : J. MAGNIN / RUE / St GEORGES // LYON / 1887.

### **Ensemble des vitraux de la façade est**

Trois lancettes plein-cintre jumelées à personnages en pied inscrits dans une arcade trilobée sommée d'une croix et supportée de colonnes avec chapiteau. Trois saintes dont sainte Philomène.

### **Ensemble des baies du premier niveau**

Lancettes plein-cintre avec verrières géométriques (quadrilobes), grisaille, bordure colorée.

### **Ensemble des baies du deuxième niveau**

O

## **Références documentaires**

### **Documents d'archive**

- **AD 74. Série 2O 2413, Cusy. Objets mobiliers**  
**AD 74. Série 2O 2413, Cusy. Objets mobiliers**  
**Objets divers**  
**28 octobre 1882.** Papier à en-tête de François-de-Sales-Albert Leuillieux, archevêque de Chambéry. Avis favorable à la demande de secours de la fabrique pour acheter un dais et un **drap mortuaire**  
**29 octobre 1884.** Lettre de l'archevêque au préfet. Avis favorable à la demande de secours du CF pour l'achat d'objets pour l'église.

**25 mars 1885.** Lettre d'Antoine Grosjean, président de la fabrique, au préfet. Demande de secours pour acheter **un drap mortuaire et un dais.**

**1er juillet 1888.** Délibération CF. même objet. Pour acheter au moins **un maître autel** pour le chœur, soit 1500 F.

**27 janvier 1889.** Lettre d'Antoine Grosjean, président de la fabrique, au préfet. Demande de secours pour meubler l'église.

#### **Cloche**

**14 mai 1904.** Lettre du maire au préfet. Il existait à Cusy une cloche qui avait été offerte, dit-on, à la commune par le un curé Chabert, originaire de Cusy, en 1844. Son nom figure sur la cloche. Elle s'est fêlée il y a 3 ans environ. Un neveu du curé Chabert, lui-même curé à Saint-Pierre-d' Albigny, vient de faire transporter la cloche à Annecy-le-Vieux pour la faire refondre, le tout à ses frais. Or le maire lit dans le budget communal de 1844, dépenses, chapitre Culte, œuvres pies : Révérend Chabert, pour solde du prix de la cloche 300 F ; en 1845 : Chabert Joseph, curé, placement d'une cloche, avances faites 52,50 F. La cloche a donc été vendue et non offerte à la commune. Le maire doit-il s'opposer à la refonte.

**27 novembre 1904.** Délibération. La petite cloche appartenant à la commune a été fêlée. Demande d'allouer environ 500 F pris sur un reliquat du budget additionnel, à sa refonte.

**26 février 1905.** Délibération. La commune a fait dresser deux devis par les frères Paccard fondeurs à Annecy-le-Vieux : 509,75 F avec adaptation des ferrures de l'ancienne cloche, 580,75 F avec le nouveau système de sonnerie. Choix du 2e, qui supprime tout ébranlement du clocher.

**12 novembre 1905.** Marché (copie) 12 novembre 1905. Entre M. Brunier, maire de Cusy, et Georges et Francisque Paccard, fondeurs de cloches à Annecy-le-Vieux. Refonte d'une cloche cassée de la commune, de 300 kg. La commune fournira le métal neuf pour remplacer le déchet de façon que la cloche donne le si du diapason normal et soit en accord de quinte avec la grosse cloche actuelle qui donne le mi. Les ferrures pour sonner à battant retro lancé nouveau système de sonnerie breveté (joug en fonte avec tassauts en chêne, battant tourné avec son contrepoids... roue en bois dur avec centre en fonte) sont facturées 175 F. les inscriptions seront placées en relief, gratuitement pourvu qu'elles n'excèdent pas trop 275 caractères. Les armoiries ou effigies spéciales seront seules portées en facture selon la difficulté du travail. Garanti 10 ans, pose comprise, refonte si le son n'est pas beau, pur moelleux et très étendu, et ne donne pas le si attendu.

**3 décembre 1905.** Délibération du CF. la commune s'apprête à faire refondre la petite cloche, « achetée par la commune en 1844 de Rd Chabert curé de Chainaz-les-Frasses transféré à la cure de Saint-Alban de Montbel ». La fabrique évite « par esprit de concorde de discuter la propriété de l'ancienne cloche », elle est d'accord pour que la nouvelle cloche soit propriété de la commune, demande que le poids soit légèrement augmenté pour s'accorder à la grosse cloche qui donne « le son grave du mi b » et que la nouvelle cloche soit bénie.

**25 septembre 1906.** Réception d'une cloche. Louis Efrancey horloger à Cusy, réceptionne la cloche livrée par les sieurs Georges et Francisque Paccard, fondue selon le marché du 12 novembre 1905. 633,15 F. Facture des frères Paccard : refonte, métal ajouté, ferrures du système de sonnerie, trois passe-corde en porcelaine, emballage 633,15 F. [donc : pas de frais supplémentaires pour le décor]

AD Haute-Savoie : 2O 2413

- **AD 74. Série E Dépôt Cusy 2 M 1 : Église, presbytère : construction, réparations, aménagements.**  
**AD 74. Série E Dépôt Cusy 2 M 1 : Église, presbytère : construction, réparations, aménagements.**  
**10 août 1834.** Je soussigné Claude Fleuret, entrepreneur d'Ecoles en Bauges s'est obligé envers le conseil double de réaliser un beffroi à trois cages pour y placer 4 cloches pour le clocher de Cusy pour le prix de 300 livres.  
**26 novembre 1834.** Pierre Laubé, maréchal habitant à Cusy, s'est soumis envers le conseil dudit Cusy de fournir et ferrer la cloche du dit Cusy et de fournir le bois nécessaire pour le joug de la dite cloche.  
AD Haute-Savoie : Série E Dépôt Cusy 2 M 1
- **AC Cusy. Dossier D. Dossier thématiques cloche – ostensor – croix de chemin – horloge publique Série 2 D**  
**AC Cusy. Dossier D. Dossier thématiques cloche – ostensor – croix de chemin – horloge publique Série 2 D**  
**Le 23 novembre 1834,** le sieur Paccard a livré à cette commune une cloche neuve du poids de 20 quintaux. Le même jour il a livré un marteau pour la dite cloche. La commune a livré le même jour au sieur Paccard une vieille **cloche** cassée pesant 964 livres de Genève. La commune devra au sieur Paccard, le 1er janvier 1840 2 386 livres  
**14 octobre 1839.** Délibération relative à la somme due au sieur Paccard Claude, fondeur de cloches à Quintal, pour refonte de la **cloche** de Cusy et métal fourni. Vu les conventions passées le 10 août 1834 entre le conseil

double de cette commune et le sieur Paccard, par lesquelles celui-ci s'est engagé de faire et parfaire suivant les meilleures règles de l'art et en matière de première qualité, et de livrer à la commune une cloche du poids de 18 quintaux de Rumilly soit de 18 onces de marc la livre, pour le prix de 2,30 livres la livre. Et de recevoir la vieille cloche cassée en imputation pour le prix de 1,85 livres la livre. Enfin de fournir le marteau de la dite cloche pour le prix d'une livre neuve la livre : le tout payable dans les conditions énoncées dans six ans avec intérêt au taux légal, le tout à courir des six ans du jour de la délivrance de la dite cloche.

**17 juin 1844.** La commune pense qu'il serait avantageux pour la commune d'accepter l'offre que Révérend Chabert a faite au conseil de lui vendre pour 700 livres la **cloche** que ce recteur a fait placer dans le temps au clocher de Chainaz.

**14 janvier 1847.** Délibération concernant le solde du paiement du prix de l'**horloge publique** placée au clocher de Cusy. Vu la délibération prise le 20 juillet 1845, jointe aux mandats des 550 livres livrés le 20 septembre 1845 à Rd Chabert Jean-Claude, à valoir sur le prix de l'horloge publique par lui vendue et placée au clocher.

**4 mai 1851.** Délibération ayant pour objet la réclamation d'un **ostensoir**. M. Collomb Prémaz, habitant Paris depuis un grand nombre d'années et où il avait fait une fortune considérable, vint en cette commune, lieu de sa naissance, y revoir ses parents et amis ; son intention étant de donner à son pays des preuves de l'affection qu'il lui portait, il lui fit don d'**une paire de burettes avec son plateau et d'un ostensor**, le tout en argent. Ces objets furent remis au Rd Jean-François Deletraz, curé de cette paroisse. A son décès, les parents du donateur (Mr Collomb) souhaitant savoir si ces objets avaient été remis au successeur du défunt curé, seules les burettes avec le plateau furent retrouvées, l'ostensoir présent n'était pas le même. On s'adressa au curé de Montcel, en qualité d'héritier du Rd Deletraz. Face aux réponses contradictoires du dit curé, la commune décide de déposer une plainte au tribunal.

AC Cusy : 2D

- **AD 74, série 2D, Cusy. Recours à l'encontre d'Etienne Chabert pour sa mauvaise gestion de maire, question de la cloche et du clocher de Cusy.**

**AD 74, série 2D, Cusy. Les syndics et conseillers de la paroisse de Cusy, province de Rumilly, à M. l'avocat fiscal général du Duché de Savoie à Chambéry [vers 1815, à l'encontre d'Etienne Chabert, ancien maire]**

[...] Nous osons recourir à votre ministère, Monsieur l'avocat pour obtenir justice des faits de ligéversations et concussions commis tant au préjudice du gouvernement qu'au préjudice de notre commune par le nommé Etienne Chabert, ex maire de la commune [...]

4° - Nous lui réclamons la restitution en faveur de la commune d'une somme en argent dont il n'a jamais rendu compte porte dans un collet qu'il fit arbitrairement en sa qualité de maire pour le paiement de la refonte d'une cloche qu'il fit refaire dans les premières années de la Révolution pour l'usage de la commune, et c'est ... qu'il se retient la somme de cinq cents, et plus de livres, pour le paiement de la refonte de cette cloche des fonds dont il était nanti comme exécuter de la commune en 1792, malgré qu'il ait exigé de tous les chefs de famille de la commune la somme qu'il avait arbitrairement imposé à chacun d'eux par le dit collet. [...]

6° - Nous lui réclamons les débris du clocher de l'église qui fut démoli au commencement de la Révolution par ordre du gouvernement passé, et avec les dits débris les sommes balancées au collet de 1794 pour le démolissement et réparation du dit clocher vu que ces ouvrages ont été faits volontairement aux frais des habitants de la commune. [...]

**Réponse de Chabert à la requête adressée par les membres du conseil de la commune de Cusy à M. l'avocat fiscal général à Chambéry. (Le 23 septembre 1816)[...]**

4° - Quant au rôle ... pour le remboursement de la refonte de la cloche qui a eu lieu au commencement de la Révolution, il interpelle à cet égard le conseil de produire ce rôle et de lui démontrer évidemment qu'il s'est retenu... la somme de 500 livres et plus sur les fonds qu'il avait entre les mains en 1792... Cette réclamation est d'autant plus ridicule vu qu'il existe une convention entre Cusy, Héry et Gruffy avec le fondeur Jean-Baptiste Pitou (?) domicilié à Carouge sous date du 22 messidor an 4 qui s'engagea envers les dites communes ci-dessus... [...]

6° - Quant à la démolition du clocher, les dépenses faites à ce sujet étaient e effet d'objet majeur qui fut sollicité par un agent du gouvernement. C'est pourquoi la dépense faite n'a été acquittée parce que c'était à la charge de la République, et les débris qui consistaient en si peu de chose qu'ils n'ont pas pu souffrir le transport, comme il en résulte de la délibération du dit conseil en date du 12 ventôse an 2. Il n'y a eu que les fers qui ont été transportés avec la cloche et ornements de l'église... [...]

AD Haute-Savoie : 2D

- **AD 74. Série 6FS 118- 119. Objets mobiliers de l'église de Cusy**

## **AD 74. Série 6FS 118 - 119. Objets mobiliers de l'église de Cusy**

### **Horloge publique**

**14 janvier 1847** : solde du paiement du prix de l'horloge publique placée au clocher de Cusy. Vu la délibération prise le 20 juillet 1845 jointe aux mandats de 550 livres délivrés à Rd Chabert Jean Claude (recteur de Saint-Alban-Mont-Bel), à valoir sur le prix de l'horloge publique par lui vendue et placée au clocher (le curé aurait avancé l'argent et la commune le lui rembourse)

**13 février 1847** : solde de l'horloge

### **Ostensoir**

**5 juillet 1851** : réclamation d'un ostensoir. L'intendant général soussigné refuse au conseil de Cusy d'intenter un procès aux héritiers de Rd Jean-François Deletraz pour revendiquer un ostensoir prétendu donné à la commune par M. Collomb de primaz (riche habitant de Parisen 1822. Il expose, pour qu'il en informe au besoin les membres du conseil communal et les parents du donateur que des renseignements puisés auprès de l'archevêque de Chambéry, il résulterait ce qui pourrait être juridiquement prouvé, qu'en 1822, M. Deletraz alors curé de Cusy fit acheter à Lyon, un ostensoir qui a coûté environ 200 livres, que peu après M. Collomb vint visiter son pays et que de retour à Paris pour témoigner à M. le curé sa reconnaissance pour le bon accueil qu'il en avait reçu, il fit don à l'église de Cusy entre autres (une paire de burettes et son plat), d'un ostensoir en argent, que ce second ostensoir ayant paru à M. le curé plus élégant que le premier acheté auparavant, celui-ci le conserva pour son église, vendit au curé du Montcel celui qu'il avait alors acheté et employa l'argent soit à la construction d'une sacristie qu'il fit bâtir alors, soit à l'acquisition d'ornements et de linges d'église dont la sacristie était totalement dépourvue. Dès lors cet objet appartient à la fabrique et non à la commune.

AD Haute-Savoie : 6FS 118 - 119

- **AD 74, série 2O 2414 Corbillard (acquisition, marché de gré à gré 1912-1913)**

**AD 74, série 2O 2414 Corbillard (acquisition, marché de gré à gré 1912-1913)**

**25 mars 1913.** Réception du corbillard fourni par M. Berlioz, carrossier à Albens suivant marché de gré à gré du 4 octobre 1912, pour 1200 francs

**11 août 1912.** Projet de construction d'un abri pour le corbillard appuyé et dissimulé contre les murs de l'église et en arrière.

AD Haute-Savoie : 2O 2414

## **Bibliographie**

- **JANIN Bernard. La vie à Cusy, de l'annexion à la Grande Guerre. 1860-1918**

JANIN Bernard. La vie à Cusy, de l'annexion à la Grande Guerre. 1860-1918. Ed : Cicero, 2009. 284 p. pp. 147-149, 154, 160

## **Annexe 1**

### **Synthèse historique et Archives concernant les cloches.**

#### **Synthèse historique**

**Le 10 août 1834**, Claude Fleuret, entrepreneur à Ecole en Bauges doit réaliser au clocher de Cusy un beffroi à trois cages pour y placer 4 cloches, pour le prix de 300 livres. Le même jour, une convention passée avec Claude Paccard, fondeur de cloches à Quintal, stipule que le sieur Paccard s'est engagé à livrer à la commune une cloche du poids de 18 quintaux de Rumilly soit de 18 onces de marc la livre, pour le prix de 2,30 livres la livre. Et de recevoir la vieille cloche cassée en imputation pour le prix de 1,85 livres la livre. Enfin de fournir le marteau de ladite cloche pour le prix d'une livre neuve la livre : le tout payable dans les conditions énoncées dans six ans avec intérêt au taux légal, le tout à courir des six ans du jour de la délivrance de ladite cloche. Le 23 novembre de la même année le sieur Paccard a livré à la commune une nouvelle cloche de 20 quintaux avec son marteau, la commune la commune a remis à Paccard une vieille cloche cassée pesant 964 livres de Genève. Dès lors la commune est redevable de 2 386 livres au fondeur de cloches. Trois jours plus tard, Pierre Laubé, maréchal-ferrant de Cusy s'est engagé à fournir et ferrer la cloche de Cusy et d'en fournir le bois nécessaire pour le joug.

**Le 17 juin 1844**, le conseil municipal estime que l'offre du révérend Chabert de vendre à la commune pour 700 livres la cloche qu'il a fait placer dans le temps au clocher de Chainaz est avantageuse. Lettre du recteur datée du 1er septembre 1843 : « Monsieur le syndic, j'ai une cloche placée au clocher de Chainaz que M. l'Intendant général a déjà ordonné au syndic de Chainaz de descendre, laquelle cloche m'a coûté 1400 livres. Je suis dans le dessein de faire une faveur à la commune de Cusy où je suis né, cette faveur consiste à céder ma cloche pour le prix seulement de 700 livres qu'on me payera dans sept ans avec intérêt. Avec les autres sept cents livres dont je fais rabais, mon intention est que la

commune fasse au plus tôt placer au clocher une horloge ». La convention est passée le 11 juin et la cloche est placée au clocher le 9 juillet suivant.

**Le 20 octobre 1852**, la cloche communale étant cassée et hors d'usage, le sieur Beauquis Nicols, fondeur de cloches à Quintal, s'engage à faire une cloche de 300 kgs, d'employer à ces fins le métal de la cloche cassée et de l'augmenter de 80 kgs.

**Le 14 mai 1904**, le maire indique au préfet que la cloche offerte par le curé Chabert et dont le nom figure dessus est fêlée depuis 3 ans. Un neveu du curé, lui-même curé à Saint-Pierre-d'Albigny, vient de la faire transporter à Annecy-le-Vieux pour la faire refondre, le tout à ses frais. Or cette cloche ayant été vendue et non offerte, le maire a son avis à donner. Dès lors le 12 novembre 1905, un marché est signé entre la commune et Georges et Francisque Paccard, fondeurs de cloches à Annecy-le-Vieux pour la refonte d'une cloche cassée de 300 kg. La commune fournira le métal neuf pour remplacer le déchet pour que la cloche donne le si du diapason normal et soit en accord de quinte avec la grosse cloche actuelle qui donne le mi. Les inscriptions seront placées en relief, gratuitement pourvu qu'elles n'excèdent pas trop 275 caractères. Les armoiries ou effigies spéciales seront seules portées en facture selon la difficulté du travail. La réception de la cloche livrée par les frères Paccard est effectuée le 25 septembre 1906 par Louis Efrancey, horloger à Cusy.

### **Archives Chronologiques des cloches (AC Cusy, Série 2D - AD 74, série 2O 2413 - AD 74 Série E Dépôt Cusy 2 M 1)**

**10 août 1834**. Je soussigné Claude Fleuret, entrepreneur d'Ecoles en Bauges s'est obligé envers le conseil double de réaliser un beffroi à trois cages pour y placer 4 cloches pour le clocher de Cusy pour le prix de 300 livres

**Le 23 novembre 1834**, le sieur Paccard a livré à cette commune une cloche neuve du poids de 20 quintaux. Le même jour il a livré un marteau pour la dite cloche. La commune a livré le même jour au sieur Paccard une vieille cloche cassée pesant 964 livres de Genève. La commune devra au sieur Paccard, le 1er janvier 1840 2 386 livres

**26 novembre 1834**. Pierre Laubé, maréchal habitant à Cusy, s'est soumis envers le conseil dudit Cusy de fournir et ferrer la cloche du dit Cusy et de fournir le bois nécessaire pour le joug de la dite cloche.

**14 octobre 1839**. Délibération relative à la somme due au sieur Paccard Claude, fondeur de cloches à Quintal, pour refonte de la cloche de Cusy et métal fourni. Vu les conventions passées le 10 août 1834 entre le conseil double de cette commune et le sieur Paccard, par lesquelles celui-ci s'est engagé de faire et parfaire suivant les meilleures règles de l'art et en matière de première qualité, et de livrer à la commune une cloche du poids de 18 quintaux de Rumilly soit de 18 onces de marc la livre, pour le prix de 2,30 livres la livre. Et de recevoir la vieille cloche cassée en imputation pour le prix de 1,85 livres la livre. Enfin de fournir le marteau de la dite cloche pour le prix d'une livre neuve la livre : le tout payable dans les conditions énoncées dans six ans avec intérêt au taux légal, le tout à courir des six ans du jour de la délivrance de la dite cloche.

**1839** : le 19 janvier 1840 : délibération relative à la somme due pour prix de la refonte de la cloche. La commune devait au sieur Paccard, fondeur à Quintal, pour la cloche, au 23 mai 1835, en capital, 2848 livres. Il aura reçu la vieille cloche cassée en imputation pour le prix de 1,85 onces de marc la livre, celle-ci pesant 964 livres. La nouvelle pèse 2018 livres de Genève.

**26 octobre 1840** : reste dû au sieur Paccard, solde du prix de la cloche (2535 livres) livrée le 10 août 1834 : 354,46

**17 juin 1844**. La commune pense qu'il serait avantageux pour la commune d'accepter l'offre que Révérend Chabert a faite au conseil de lui vendre pour 700 livres la cloche que ce recteur a fait placer dans le temps au clocher de Chainaz.

**17 juin 1844** : il y a un grand intérêt pour la commune d'accepter l'offre que Rd Chabert Jean-Claude a faite au conseil de lui vendre pour 700 livres la cloche que ce recteur a fait placer dans le temps au clocher de Chainaz, ainsi de mon côté je veux bien seconder le vote du dit conseil, je veux même que la commune au lieu de se charger des intérêts qui arriveraient pour le moins à 140 livres payer la totalité du prix de suite, c'est à dire aussitôt qu'elle sera en possession de la cloche mais c'est à la condition que Rd Chabert prenne à sa charge le transport de la cloche et le placement au clocher à ses risques et périls. Le conseil acceptera de fournir quelques ouvriers pour la monter au clocher. Si la cloche venait à se fêler avant qu'elle ne soit installée au clocher, la commune sera libérée de cet arrangement sauf à M. Chabert de disposer de l'objet ainsi qu'il avisera. Lorsque l'affaire de la cloche sera terminée, nous nous occuperons de celle qui concerne l'horloge publique, pour laquelle il existe déjà un fonds disponible de 259,29 livres outre les 700 affectées à la cloche.

**29 juin 1844** : convention passée avec la commune de Cusy : descente de la cloche du clocher de Chainaz, et cette cloche, par les bouviers et manœuvres procurés par le syndic, et sous les ordres de Chabert Nicolas (neveu du Rd Chabert, et propriétaire domicilié à Cusy), a été prise, transportée à Cusy et montée au clocher. Cette cloche avait été placée par ce recteur dans le temps au clocher de Chainaz 1er septembre 1843 : lettre du Rd Chabert : « Monsieur le syndic, j'ai une cloche placée au clocher de Chainaz que M. l'Intendant général a déjà ordonné au syndic de Chainaz de descendre, laquelle cloche m'a coûté 1400 livres. Je suis dans le dessein de faire une faveur à la commune de Cusy où je suis né, cette faveur consiste à céder ma cloche pour le prix seulement de 700 livres qu'on me payera dans sept ans avec intérêt. Avec les sept autres cents livres dont je fais rabais, mon intention est que la commune fasse au plus tôt placer au

clocher une horloge ». Le syndic après s'être assuré que la cloche au clocher de Cusy, et celle offerte par le Rd Chabert servant de timbres, une horloge coûterait 600 livres

**9 juillet 1844** : achat et placement d'une cloche pour 700 livres

**15 novembre 1844** : Paiement d'une somme réclamée par Sr Chabert Joseph pour placement au clocher de la cloche vendue par Rd Chabert Jean-Claude (convention passée le 21 juin 1844) Prix de la cloche et de son placement pour 700 livres.

**20 octobre 1852**. Refonte d'une cloche. Nécessité de faire avec le sieur Beauquis Nicols, fondeur de cloches, de Quintal, pour en avoir une neuve, celle de la commune étant cassée et hors d'usage. Le sieur Beauquis s'est chargé de faire une cloche de 300 Kgs, d'employer à ces fins le métal de la cloche cassée et de l'augmenter de 80 Kgs. Les fonds prévus à la reconstruction de l'église seront destinés à l'achat de la cloche. Surplus de dépense de 200 livres, le battant et la ferrure seront payés en plus l'année suivante.

**14 mai 1904**. Lettre du maire au préfet. Il existait à Cusy une cloche qui avait été offerte, dit-on, à la commune par le un curé Chabert, originaire de Cusy, en 1844. Son nom figure sur la cloche. Elle s'est fêlée il y a 3 ans environ. Un neveu du curé Chabert, lui-même curé à Saint-Pierre-d'Albigny, vient de faire transporter la cloche à Annecy-le-Vieux pour la faire refondre, le tout à ses frais. Or le maire lit dans le budget communal de 1844, dépenses, chapitre Culte, œuvres pies : Révérend Chabert, pour solde du prix de la cloche 300 F ; en 1845 : Chabert Joseph, curé, placement d'une cloche, avances faites 52,50 F. La cloche a donc été vendue et non offerte à la commune. Le maire doit-il s'opposer à la refonte.

**27 novembre 1904**. Délibération. La petite cloche appartenant à la commune a été fêlée. Demande d'allouer environ 500 F pris sur un reliquat du budget additionnel, à sa refonte.

**26 février 1905**. Délibération. La commune a fait dresser deux devis par les frères Paccard fondeurs à Annecy-le-Vieux : 509,75 F avec adaptation des ferrures de l'ancienne cloche, 580,75 F avec le nouveau système de sonnerie. Choix du 2e, qui supprime tout ébranlement du clocher.

**12 novembre 1905**. Marché (copie) 12 novembre 1905. Entre M. Brunier, maire de Cusy, et Georges et Francisque Paccard, fondeurs de cloches à Annecy-le-Vieux. Refonte d'une cloche cassée de la commune, de 300 kg. La commune fournira le métal neuf pour remplacer le déchet de façon que la cloche donne le si du diapason normal et soit en accord de quinte avec la grosse cloche actuelle qui donne le mi. Les ferrures pour sonner à battant retro lancé nouveau système de sonnerie breveté (joug en fonte avec tassauts en chêne, battant tourné avec son contrepoids... roue en bois dur avec centre en fonte) sont facturées 175 F. les inscriptions seront placées en relief, gratuitement pourvu qu'elles n'excèdent pas trop 275 caractères. Les armoiries ou effigies spéciales seront seules portées en facture selon la difficulté du travail. Garanti 10 ans, pose comprise, refonte si le son n'est pas beau, pur moelleux et très étendu, et ne donne pas le si attendu.

**3 décembre 1905**. Délibération du CF. la commune s'apprête à faire refondre la petite cloche, « achetée par la commune en 1844 de Rd Chabert curé de Chainaz-les-Frasses transféré à la cure de Saint-Alban de Montbel ». La fabrique évite « par esprit de concorde de discuter la propriété de l'ancienne cloche », elle est d'accord pour que la nouvelle cloche soit propriété de la commune, demande que le poids soit légèrement augmenté pour s'accorder à la grosse cloche qui donne « le son grave du mi b » et que la nouvelle cloche soit bénie.

**25 septembre 1906**. Réception d'une cloche. Louis Effrancey horloger à Cusy, réceptionne la cloche livrée par les sieurs Georges et Francisque Paccard, fondue selon le marché du 12 novembre 1905. 633,15 F. Facture des frères Paccard : refonte, métal ajouté, ferrures du système de sonnerie, trois passe-corde en porcelaine, emballage 633,15 F. [donc : pas de frais supplémentaires pour le décor]

## Annexe 2

### JANIN, Bernard. La vie à Cusy de l'annexion à la Grande Guerre. 1860-1918.

**P. 147**. La nouvelle chaire à prêcher n'arrive qu'en 1912.

**P. 148-149**. Inventaire des biens de l'Eglise passant à l'Etat. Le président du conseil de fabrique Jean-Claude Janin et le curé Charles Coutaz-Muret ont assisté à l'inventaire. Après avoir préalablement manifesté leur désaccord, ils ont obtenu que soient exclus de l'inventaire un certain nombre d'objets offerts par les fidèles mais qui demeuraient leur propriété : 16 bancs neufs (Louis Grosjean) / autres bancs et chaises (aux familles) / 6 bouquets neufs (Antoinette Grosjean) / Statue de N-D. de Lourdes et bannière (Marie Collomb) / statues de la sainte Vierge et du Sacré-Cœur (Chanoine Gond) / statue de saint Antoine de Padoue (Mélanie Laubé) / statue de saint Joseph (M. Chappuis) / 2 grands tableaux du Sacré-Cœur et du Rosaire (au curé). Cette restitution mobilière est acceptée par le conseil de fabrique le 14 décembre 1906. Le conseil de fabrique est remplacé par le conseil paroissial en 1908. Le conseil municipal du 14 février 1907 attribue gratuitement au desservant l'usage de l'église et de tout son mobilier mais établit le principe de location pour la cure et le jardin

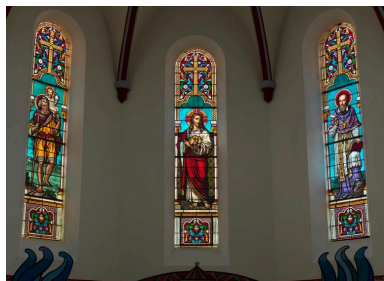
**P. 154**. Paul-Louis Martin curé : « l'église encore neuve est mal ornée [...] La chaire, étroite et vermoulue, est étayée par un tronc d'arbre brut, les confessionnaux ressemblent à de mauvaises caisses [...] Trois mauvais calices et un petit ostensor sont sa seule richesse [...] Le toit de l'église laisse l'eau s'infiltrer dans les murs, et l'église qui n'a que 24



ans paraît déjà bien défraîchie [...] Mon premier soin a été de faire construire sous le presbytère, une salle des œuvres paroissiales, vaste, bien éclairée, ornée d'une scène [...] J'ai fait démolir et rebâtir l'autel en marbre dédié à la Ste Vierge. Grâce à un don généreux, j'ai remplacé l'autel de St Joseph. J'ai fait construire un catafalque à trois étages et remplacer les vieux meubles de sacristie par des meubles neufs [...]

**P. 160.** En 1912. Remplacement de la chaire de Saint-François de Sales par une nouvelle en bois de Bourgogne, exécutée par un ébéniste d'Aix-les-Bains selon le plan du curé (1 000 F)

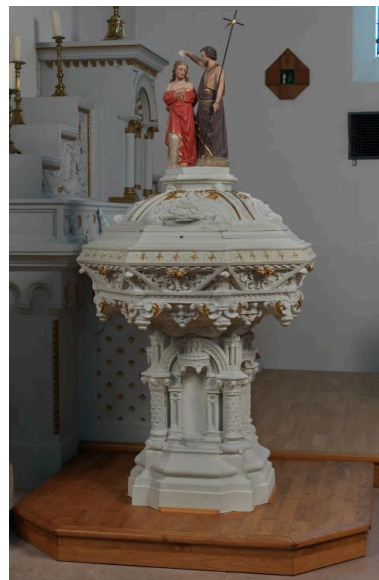
## Illustrations



Vue d'ensemble des vitraux du chœur.  
Phot. Thierry Leroy  
IVR82\_20157402477NUCAQ



Vue d'ensemble du groupe sculpté de la Piéta.  
Phot. Thierry Leroy  
IVR82\_20157402482NUCAQ



Vue d'ensemble des fonts baptismaux.  
Phot. Thierry Leroy  
IVR82\_20157402486NUCAQ



Vue d'ensemble de l'autel latéral droit.  
Phot. Thierry Leroy  
IVR82\_20157402489NUCAQ



Ensemble des objets liturgiques de la sacristie  
Phot. Caroline Guibaud  
IVR84\_20207400019NUCA



Détail d'objets liturgiques de la sacristie  
Phot. Caroline Guibaud  
IVR84\_20207400020NUCA



Boîte à médailles et grelots  
Phot. Caroline Guibaud



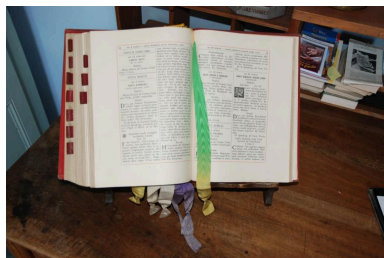
Médailles et grelots  
Phot. Caroline Guibaud



Livre religieux  
Phot. Caroline Guibaud



IVR84\_20207400021NUCA



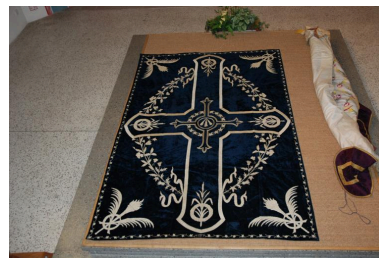
Livre religieux  
Phot. Caroline Guibaud  
IVR84\_20207400024NUCA

IVR84\_20207400022NUCA



Ensemble de trois  
reliquaires monstrance  
Phot. Caroline Guibaud  
IVR84\_20207400025NUCA

IVR84\_20207400023NUCA



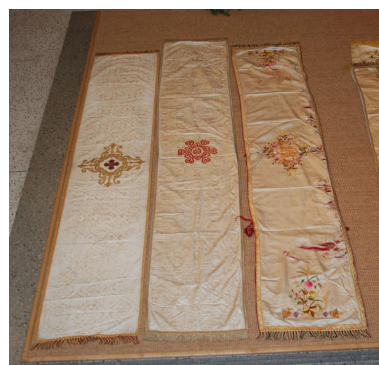
Ciel de dais de procession.  
Phot. Caroline Guibaud  
IVR84\_20207400026NUCA



Rideaux de dais de procession  
Phot. Caroline Guibaud  
IVR84\_20207400027NUCA



Détail de rideau de dais de procession  
Phot. Caroline Guibaud  
IVR84\_20207400028NUCA



Rideaux de dais de procession  
Phot. Caroline Guibaud  
IVR84\_20207400029NUCA

## Dossiers liés

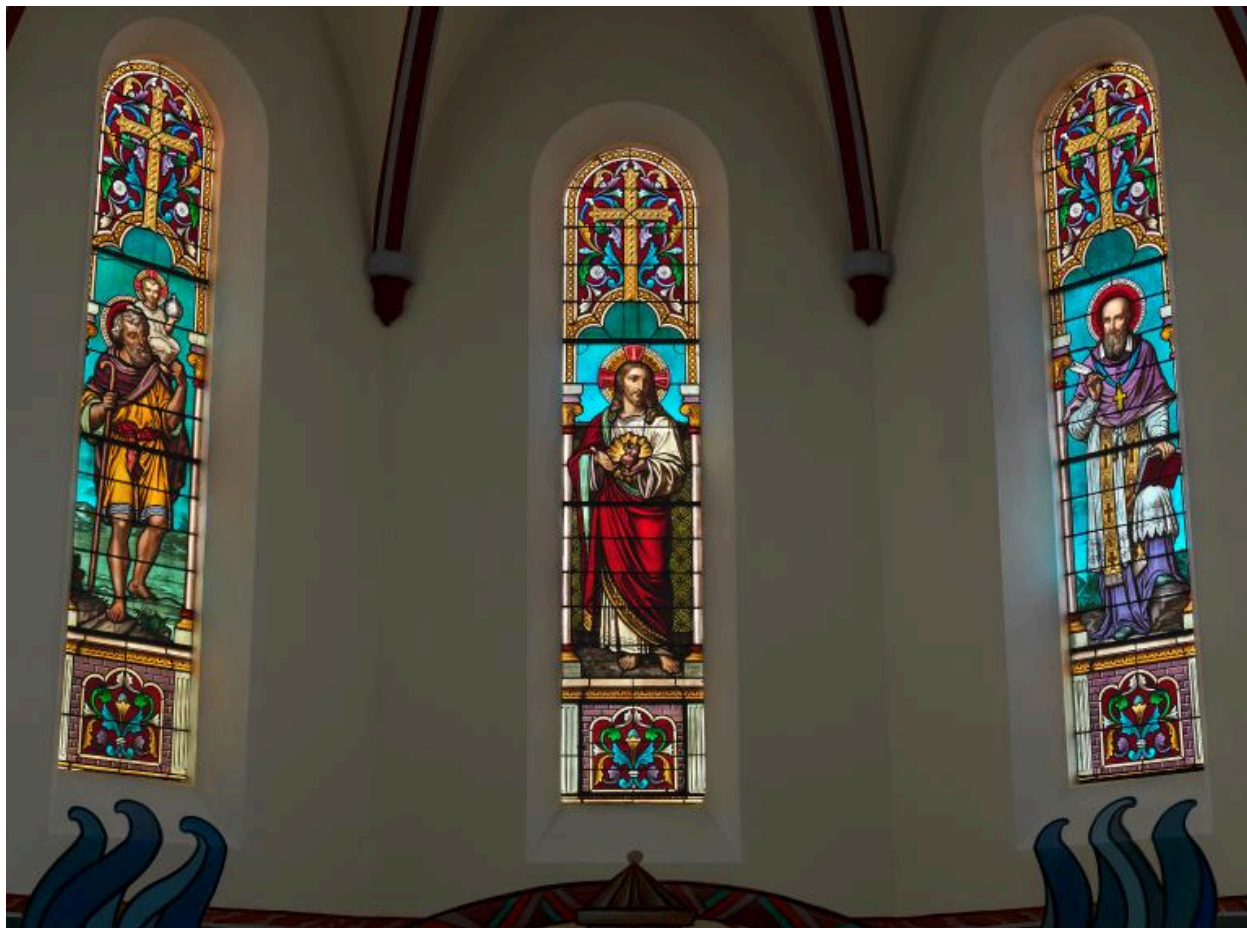
Édifice : Eglise paroissiale Saint-Christophe (IA74003002) Rhône-Alpes, Haute-Savoie, Cusy, Cusy, montée du Chef-lieu

### Objet(s) contenu(s) dans l'édifice :

Piéta (IM74000863) Rhône-Alpes, Haute-Savoie, Cusy, Cusy, montée du Chef-lieu

Auteur(s) du dossier : Thierry Monnet, Caroline Guibaud

Copyright(s) : © Région Auvergne-Rhône-Alpes, Inventaire général du patrimoine culturel ; © Parc naturel régional du Massif des Bauges



Vue d'ensemble des vitraux du chœur.

IVR82\_20157402477NUCAQ

Auteur de l'illustration : Thierry Leroy

Date de prise de vue : 2015

© Région Auvergne-Rhône-Alpes, Inventaire général du patrimoine culturel ; © Parc naturel régional du Massif des Bauges

reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation



Vue d'ensemble du groupe sculpté de la Piéta.

IVR82\_20157402482NUCAQ

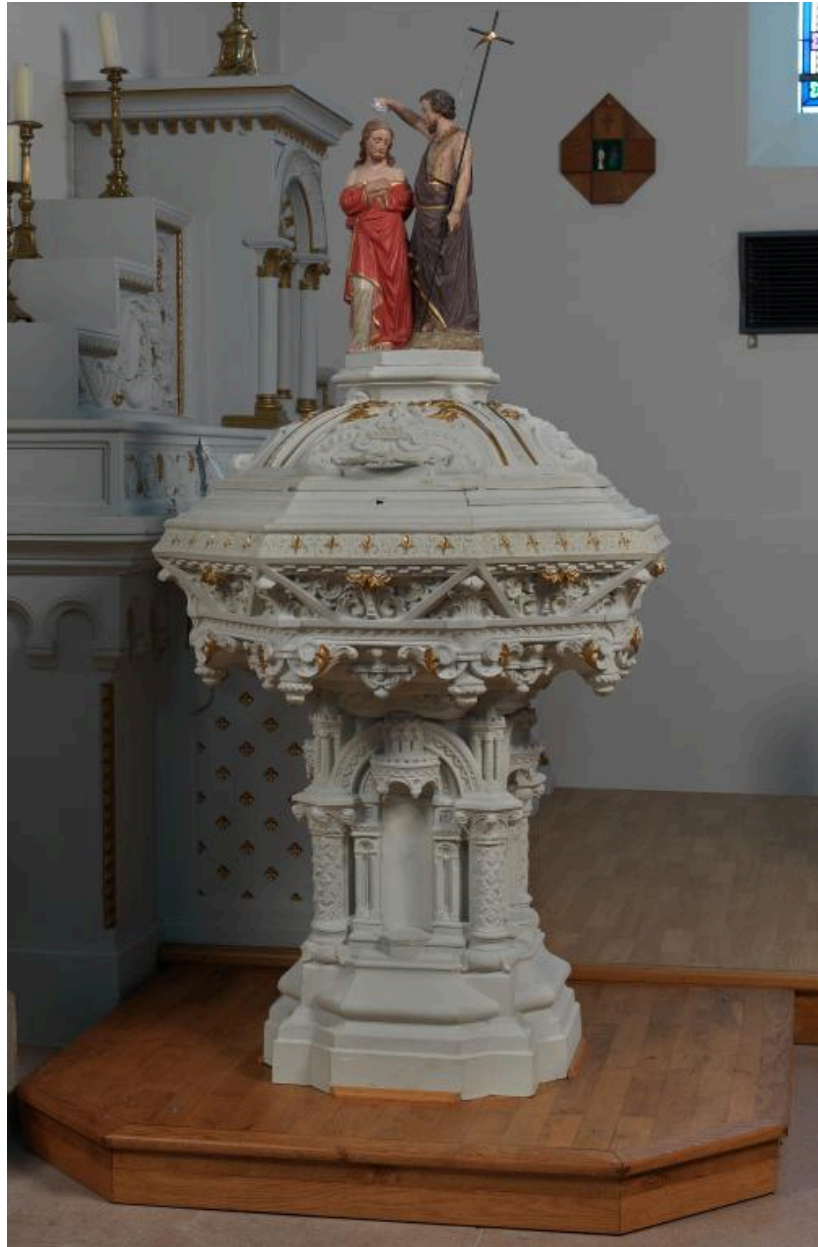
Auteur de l'illustration : Thierry Leroy

Date de prise de vue : 2015

© Région Auvergne-Rhône-Alpes, Inventaire général du patrimoine culturel ; © Parc naturel régional du Massif des Bauges

reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation





Vue d'ensemble des fonts baptismaux.

IVR82\_20157402486NUCAQ

Auteur de l'illustration : Thierry Leroy

Date de prise de vue : 2015

© Région Auvergne-Rhône-Alpes, Inventaire général du patrimoine culturel ; © Parc naturel régional du Massif des Bauges

reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation



Vue d'ensemble de l'autel latéral droit.

IVR82\_20157402489NUCAQ

Auteur de l'illustration : Thierry Leroy

Date de prise de vue : 2015

© Région Auvergne-Rhône-Alpes, Inventaire général du patrimoine culturel ; © Parc naturel régional du Massif des Bauges

reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation



Ensemble des objets liturgiques de la sacristie

IVR84\_20207400019NUCA

Auteur de l'illustration : Caroline Guibaud

Date de prise de vue : 2015

© Région Auvergne-Rhône-Alpes, Inventaire général du patrimoine culturel ; © Parc naturel régional du Massif des Bauges

reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation





Détail d'objets liturgiques de la sacristie

IVR84\_20207400020NUCA

Auteur de l'illustration : Caroline Guibaud

Date de prise de vue : 2015

© Région Auvergne-Rhône-Alpes, Inventaire général du patrimoine culturel ; © Parc naturel régional du Massif des Bauges

reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation



Boîte à médailles et grelots

IVR84\_20207400021NUCA

Auteur de l'illustration : Caroline Guibaud

Date de prise de vue : 2015

© Région Auvergne-Rhône-Alpes, Inventaire général du patrimoine culturel ; © Parc naturel régional du Massif des Bauges

reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation



Médailles et grelots

IVR84\_20207400022NUCA

Auteur de l'illustration : Caroline Guibaud

Date de prise de vue : 2015

© Région Auvergne-Rhône-Alpes, Inventaire général du patrimoine culturel ; © Parc naturel régional du Massif des Bauges

reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation





Livre religieux

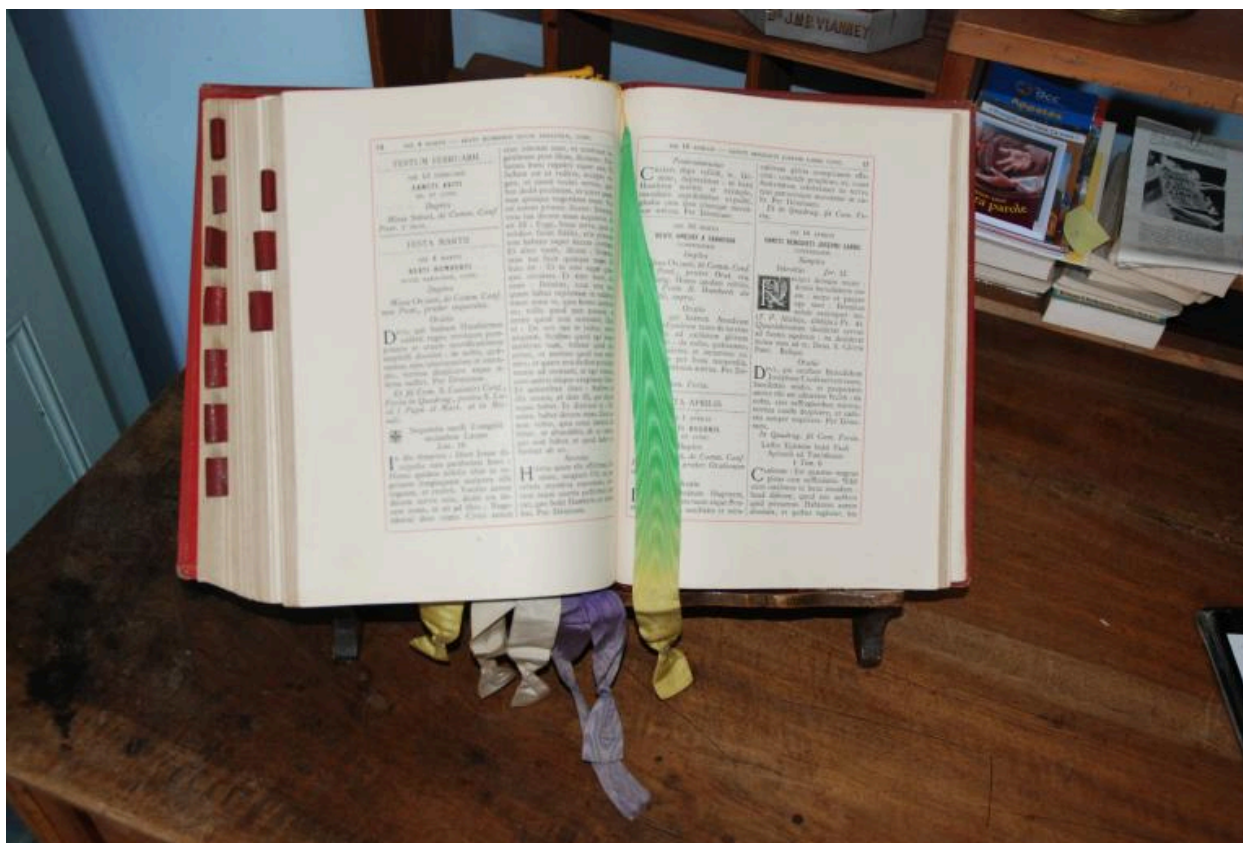
IVR84\_20207400023NUCA

Auteur de l'illustration : Caroline Guibaud

Date de prise de vue : 2015

© Région Auvergne-Rhône-Alpes, Inventaire général du patrimoine culturel ; © Parc naturel régional du Massif des Bauges

reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation



Livre religieux

IVR84\_20207400024NUCA

Auteur de l'illustration : Caroline Guibaud

Date de prise de vue : 2015

© Région Auvergne-Rhône-Alpes, Inventaire général du patrimoine culturel ; © Parc naturel régional du Massif des Bauges

reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation



Ensemble de trois reliquaires monstrance

IVR84\_20207400025NUCA

Auteur de l'illustration : Caroline Guibaud

Date de prise de vue : 2015

© Région Auvergne-Rhône-Alpes, Inventaire général du patrimoine culturel ; © Parc naturel régional du Massif des Bauges

reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation





Ciel de dais de procession.

IVR84\_20207400026NUCA

Auteur de l'illustration : Caroline Guibaud

Date de prise de vue : 2015

© Région Auvergne-Rhône-Alpes, Inventaire général du patrimoine culturel ; © Parc naturel régional du Massif des Bauges

reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation



Rideaux de dais de procession

IVR84\_20207400027NUCA

Auteur de l'illustration : Caroline Guibaud

Date de prise de vue : 2015

© Région Auvergne-Rhône-Alpes, Inventaire général du patrimoine culturel ; © Parc naturel régional du Massif des Bauges

reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation





Détail de rideau de dais de procession

IVR84\_20207400028NUCA

Auteur de l'illustration : Caroline Guibaud

Date de prise de vue : 2015

© Région Auvergne-Rhône-Alpes, Inventaire général du patrimoine culturel ; © Parc naturel régional du Massif des Bauges

reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation



Rideaux de dais de procession

IVR84\_20207400029NUCA

Auteur de l'illustration : Caroline Guibaud

Date de prise de vue : 2015

© Région Auvergne-Rhône-Alpes, Inventaire général du patrimoine culturel ; © Parc naturel régional du Massif des Bauges

reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation